

DIXIEME ASSEMBLEE MONDIALE
DE LA SANTE

A10/GC/Min/11
22 mai 1957



ORIGINAL : FRANCAIS .
DISTRIBUTION RESTREINTE

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA ONZIEME SEANCE

Palais des Nations, Genève
Morcredi 22 mai 1957, à 12 heures

PRESIDENT : Dr S. AL-WAHBI (Irak)
Président de l'Assemblée de la Santé

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
1. Transmission à l'Assemblée de la Santé du quatrième rapport de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques et du troisième rapport de la Commission du Programme et du Budget	2
2. Programme de travail de l'Assemblée de la Santé et de ses commissions principales	2

Note : Les rectifications au présent procès-verbal provisoire doivent être adressées par écrit au Chef du Service des Comptes rendus (Bureau A.571) dans les 48 heures qui suivent la distribution de ce document.

1. TRANSMISSION A L'ASSEMBLEE DE LA SANTE DU QUATRIEME RAPPORT DE LA COMMISSION DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET JURIDIQUES ET DU TROISIEME RAPPORT DE LA COMMISSION DU PROGRAMME ET DU BUDGET (documents A10/22 et A10/23)

Le Bureau décide de transmettre à l'Assemblée de la Santé le quatrième rapport de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques et le troisième rapport de la Commission du Programme et du Budget, afin qu'elle les examine à sa séance plénière de l'après-midi.

2. PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE ET DE SES COMMISSIONS PRINCIPALES

Le Dr CLARK (Union Sud-Africaine), Président de la Commission du Programme et du Budget déclare que la Commission est encore loin d'avoir épuisé son ordre du jour; pour terminer ses travaux en temps voulu, elle devrait non seulement continuer à siéger le matin jusqu'à 12 h.30 et l'après-midi jusqu'à 18 h.30, mais aussi, semble-t-il, tenir des séances de nuit.

M. SAITA (Japon), Président de la Commission des Questions administratives, financières et juridiques, indique que les travaux de la Commission ont progressé de façon satisfaisante. En effet, une fois terminés les débats sur la proposition des Etats-Unis d'Amérique (amendement de l'article 67 du Règlement intérieur de l'Assemblée) et sur la révision du régime des traitements, elle n'aura plus que deux points inscrits à son ordre du jour, à savoir l'examen du rapport sur la mise en oeuvre de la résolution WHA7.33, et le choix du pays ou de la Région où se tiendra la Onzième Assemblée mondiale de la Santé.

Néanmoins, M. Saita serait heureux que le Président l'autorisât également à prévoir, si les circonstances l'exigeaient, l'organisation de séances de nuit.

Le Bureau décide en conséquence d'autoriser les présidents des commissions principales à convoquer, si nécessaire, des séances de nuit.

Le Bureau fixe le programme de travail suivant pour le jeudi 23 mai :

9 h.30 : Commissions principales

12 heures : Bureau de l'Assemblée

14 h.30 : : Commissions principales

La séance est levée à 12 h.20.